



PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DREAL PACA
Unité Territoriale des Alpes du Sud
Zone Industrielle Saint Joseph
Rue des Artisans
04100 Manosque

Digne les Bains, le 7 mars 2016

ARRETE PREFECTORAL n°2016-067-066

Portant agrément de la société FAURE Collecte d'Huiles
pour la collecte des huiles usagées sur
le département des Alpes de Haute Provence

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU** la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, notamment son article ;
- VU** le Code de l'Environnement, notamment le titre IV du livre V ;
- VU** le Code de l'Environnement, et notamment son article R543-3 et suivants ;
- VU** l'arrêté ministériel modifié du 28 janvier 1999 relatif aux conditions de ramassage des huiles usagées ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-2160 du 2 novembre 2010 portant agrément de la SAS FAURE Collecte d'Huiles pour le ramassage des huiles usagées dans le département des Alpes-de-Haute-Provence ;
- VU** la demande de renouvellement d'agrément sollicitée par la société SAS FAURE Collecte d'Huiles en date du 25 septembre 2015 pour le ramassage des huiles usagées dans le département des Alpes-de-Haute-Provence ;
- VU** le rapport de la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en date du 15 octobre 2015 ;
- SUR** proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence ;

